



convocation dans un commissariat de Police

Par **hervé Fleury**, le **08/02/2019** à **12:16**

Bonjour,

Le 23 juin 2018, j'ai été contrôlé à 65km/h au lieu de 50 et donc reçu un avis de contravention.

Le 04 juillet j'ai payé cette contravention, (soit moins de 15 jours avant expiration de délai) via le site amende.gouv.fr, qui m'a délivré un justificatif de paiement en ligne.

Hier, 07 janvier 2019, j'ai reçu, à la demande du "service accident" du commissariat de Montceau les Mines en Saône et Loire, une convocation pour demande de "Copie recto/verso du permis de conduire.

Ce matin, j'ai appelé ce commissariat pour en demander la raison.

Réponse: on ne trouve pas de trace de mon permis de conduire.

Je me suis donc déplacé ce matin à leur convocation, remis une photocopie de mon permis ainsi que de celui de mon épouse (la voiture est à son nom) à la personne qui était au guichet.

Rebelote, j'ai redemandé une explication.

L'officier que je devais rencontrer n'a pas dédaigné me recevoir, m'a parler par téléphone interposé sans vouloir me donner une raison valide.

Je trouve désolant qu'un service judiciaire puisse agir de cette manière et je me pose la question de savoir à qui m'adresser pour le faire savoir.

Merci de m'aiguiller dans mes démarches.

Hervé Fleury

Nota: j'effectuais du co-voiturage ce jour là - Peut-il y avoir un rapport?

Par **Visiteur**, le **08/02/2019** à **13:29**

Bonjour,

si une enquête est en cours il peut apparaitre opportun pour les FO de ne rien divulguer à qui

que ce soit ? Ce que vous prenez pour du mépris est peut être tout simplement le secret de l'affaire ? Vous avez écopé d'un PV et là c'est le service accident... Probablement aucun lien ? impossible d'en dire plus...

Par **HANA14122017**, le **08/02/2019** à **13:55**

Bonjour,

Je ne sais pas si mon expérience peut s'appliquer dans votre cas. Effectivement si il y a enquête ils ne vous diront rien, même si un mot pour rassurer la personne serait plus simple. Votre problème est lié à la vitesse pas à un accident. Je pense qu'ils ne peuvent pas vous laissé dans l'angoisse.

J'ai moi aussi eu très peu de considération de la part des forces de l'ordre à un moment, le sujet concernait des problèmes liés à un divorce. Mais me souviens l'avoir mal vécu.

A l'époque j'avais une ancienne collègue qui a été 9 ans gendarme et qui m'a dit en OFF, si tu veux être considéré et reçu par quelqu'un tu fais un simple courrier demandant des explications au procureur de la république.

Même pas 15 jours après reçu par un gradé et dans un bureau isolé et ma demande a été pleinement satisfaite.

Explication de cette ancienne collègue : "Le procureur s'adresse à eux directement et surtout il demande un retour ce qui les oblige a faire quelque chose".

Bon courage